

## « Une situation discriminante pour les assistantes maternelles »

Jean-Vincent Boudou et Élisabeth Puech du syndicat FO 15 ont invité la presse vendredi 18 novembre à Aurillac pour dénoncer une situation qu'ils jugent « discriminante » pour les assistantes maternelles, en l'occurrence, l'existence d'une convention régionale entre la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et la Fepem (fédération des particuliers employeurs).

« On avait écho que certains salariés étaient envoyés par la Direccte vers ce syndicat patronal et nous avons découvert que des réunions d'informations et de formation pour les assistantes maternelles agréées organisées par la Fepem se tiennent régulièrement, nous sommes d'ailleurs allés à la dernière le 17 octobre dernier à Saint-Mamet. Ce n'est pas normal que des salariés qui veulent des renseignements sur leurs droits soient renvoyés vers une organisation patronale, ça suffit ! C'est un petit peu comme si un employé d'une entreprise était envoyé vers le Medef pour avoir des renseignements sur son contrat de travail », expliquent les représentants syndicaux qui précisent que « cette convention existerait aussi dans le Puy-de-Dôme et l'Allier. C'est une désinformation pour les salariés, cela concerne 1300 salariés dans le Cantal ».

### Le syndicat FO souhaite être convié aux réunions

Contacté, Christian Pouderoux, directeur départemental de la Direccte confirme : « Oui il existe localement la déclinaison, à laquelle je ne me suis pas opposé, d'une convention nationale et les salariés peuvent effectivement être envoyés vers la Fepem quand ils veulent des renseignements. »

Le syndicat FO qui regroupe 20 % des assistantes maternelles dans le département demande à être convié aux réunions organisées par la Fepem : « Nous avons aussi prévenu la Direccte de